

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA RÉUNION PUBLIQUE DE COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES
DU

22 - 02 - 2000
après-midi

AGALEV-ECOLO	:	Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales
CVP	:	Christelijke Volkspartij
FN	:	Front National
PRL FDF MCC	:	Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement
PS	:	Parti socialiste
PSC	:	Parti social-chrétien
SP	:	Socialistische Partij
VLAAMS BLOK	:	Vlaams Blok
VLD	:	Vlaamse Liberalen en Democraten
VU&ID	:	Volksunie&ID21

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :		Abréviations dans la numérotation des publications :	
DOC 50 0000/000	: Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer	DOC 50 0000/000	: Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif
QRVA	: Schriftelijke Vragen en Antwoorden	QRVA	: Questions et Réponses écrites
HA	: Handelingen (Integraal Verslag)	HA	: Annales (Compte Rendu Intégral)
BV	: Beknopt Verslag	CRA	: Compte Rendu Analytique
PLEN	: Plenum	PLEN	: Séance plénière
COM	: Commissievergadering	COM	: Réunion de commission

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers	Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Bestellingen :	Commandes :
Tel. : 02/549 81 60	Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74	Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be	www.laChambre.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be	e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES – C 130

QUESTIONS ET INTERPELLATIONS

– Question de M. **Ferdie Willems** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur la violation des droits du peuple indigène des Navajos (n° 945)

Orateurs : **Ferdie Willems** et **Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères 5

– Interpellations de MM. **Francis Van den Eynde**, **Peter Vanhoutte**, **Jean-Pol Poncelet** et **Stef Goris** et question de M. **Karel Van Hoorebeke** au premier ministre, au ministre de la Justice et au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur le réseau d'écoute Echelon (n°s 232, 252, 257, 272 et 1074)

Orateurs : **Francis Van den Eynde**, **Peter Vanhoutte**, **Jean-Pol Poncelet**, **Stef Goris**, **Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, **Erik Derycke** et **Ferdie Willems** 6

– Interpellation de M. **Jean-Pierre Grafé** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur le dossier "Techspace aéro" (n° 234)

Orateurs : **Jean-Pierre Grafé** et **Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères 9

– Question de Mme **Leen Laenens** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur l'embargo sur les armes à destination de l'Indonésie (n°975)

Orateurs : **Leen Laenens** et **Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères 10

– Question de Mme **Leen Laenens** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur la condamnation à mort de deux étudiants activistes iraniens (n° 976)

Orateurs : **Leen Laenens** et **Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères 11

– Question de Mme **Leen Laenens** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur la situation au Pérou (n° 998)

Orateurs : **Leen Laenens** et **Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères 12

– Question de M. **Francis Van den Eynde** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur le coût des procédures juridiques à l'encontre de Pinochet (n° 1018)

Orateurs : **Francis Van den Eynde** et **Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères 13

– Question de M. **Ferdie Willems** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur la composition du Conseil européen (n° 1020)

Orateurs : **Ferdie Willems** et **Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères 13

– Question de M. **Ferdie Willems** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur les crimes de guerre commis en Tchétchénie (n° 1026)

Orateurs : **Ferdie Willems** et **Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères 14

– Question de M. **Guido Tastenhoye** au premier ministre sur l'attitude du gouvernement belge à l'égard du gouvernement autrichien (n° 1100)

Orateurs : **Guido Tastenhoye** et **Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères

15

– Question de M. **Ferdy Willems** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur le référendum au Sahara occidental (n° 1092)

Orateurs : **Ferdy Willems** et **Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères

16

COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

RÉUNION PUBLIQUE

MARDI 22 FEVRIER 2000

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE :

M. Geert VERSNICK

La séance est ouverte à 14 h 35.

QUESTIONS ET INTERPELLATIONS

VIOLATION DES DROITS DU PEUPLE INDIGÈNE DES NAVAJO

Question de M. Ferdy Willems au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "la violation des droits de l'homme par les États-Unis vis-à-vis du peuple indigène des Navajos" (n° 945)

M. Ferdy Willems (VU-ID) : Le premier février 2000, les États-Unis ont menacé de poursuivre la déportation de quelque 200 Indiens Navajos vers une région de l'État du Nouveau-Mexique contaminée par des irradiations nucléaires. Les deux cours d'eau qui traversent cette région, la Little Colorado River et le Rio Puerco, sont pollués par des déchets radioactifs, depuis la catastrophe écologique du 16 juillet 1979. Des milliers d'Indiens qui sont déjà installés dans cette région souffrent d'affections liées aux radiations. C'est en 1981 que le gouvernement américain a entamé la déportation des Indiens vers ces "nouvelles terres", alors que cette pollution était déjà connue.

Le déplacement forcé de ces populations indigènes constitue une violation des droits de l'homme et des traités en vigueur.

La Belgique doit également prendre ses responsabilités en matière d'approvisionnement en uranium. En effet, 41% de l'uranium importé proviennent des États-Unis.

Le ministre défendra-t-il, dans ce dossier, les droits des Indiens ?

Le ministre est-il disposé à assumer les conséquences économiques de l'arrêt pour raisons éthiques des importations d'uranium en provenance des États-Unis ou à imposer des conditions pour le commerce d'uranium ?

M. Louis Michel, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : Selon les services compétents, aucune expulsion massive ni déplacement de populations n'a été organisé dans les territoires indiens. Le seul déplacement organisé est le déménagement volontaire de quelque 200 Navajos du Nouveau-Mexique d'une zone polluée vers une zone de la réserve exempte de toute contamination nucléaire.

Le service des "Droits de l'homme" de mon département suit attentivement ce dossier.

Notre pays soutient activement le "Programme de l'ONU pour une décennie à l'avantage des peuples indigènes" ainsi que les activités des Nations unies en faveur d'une "Déclaration des droits des peuples indigènes".

Par ailleurs, la Belgique parraîne une résolution de la commission de l'ONU pour les Droits de l'homme qui permettra aux peuples indigènes de faire entendre leur voix au sein des Nations-unies grâce à l'instauration d'une instance permanente.

Les importations de matières fissiles se font par le biais de l'Agence européenne d'approvisionnement, qui détermine les quotas des différents pays importateurs. Un pays membre de l'Union européenne doit soumettre ses contrats de fourniture à l'agence.

Les membres doivent également respecter les quotas. Par ailleurs, l'agence est très soucieuse de la "bonne réputation des fournisseurs". Les importations de matière fissile en provenance des États-Unis se dérouleront bientôt sous le couvert de l'accord Euratom/USA.

M. Ferdy Willems (VU-ID) : Nous serons attentifs aux suites de ce que le ministre vient de détailler.

La présidence : L'incident est clos.

RÉSEAU D'ÉCOUTE ECHELON

– *Interpellation de M. Francis Van den Eynde au premier ministre sur "le système Echelon, qui permet au service du renseignement militaire américain d'espionner toutes les communications internationales faites par téléphone, informatique ou télécopie" (n° 232)*

– *Question de M. Karel Van Hoorebeke au ministre de la Justice sur "l'existence possible du système de satellites Echelon" (n° 1074)*

– *Interpellation de M. Peter Vanhoutte au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "les éléments nouveaux concernant le réseau Echelon" (n° 252)*

– *Interpellation de M. Jean-Pol Poncelet au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "le programme d'espionnage Echelon" (n° 257)*

– *Interpellation de M. Stef Goris au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "Echelon" (n° 272)*

M. Francis Van den Eynde (VL. BLOK) : George Orwell s'en prenait à la dictature totalitaire de "Big Brother". Aujourd'hui, "Big Brother" s'appelle "Uncle Sam". Un groupe de travail créé au sein du Parlement européen a publié, ces dernières années, plusieurs rapports concer-

nant le réseau Echelon mis sur pied par les États-Unis en collaboration avec le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Canada. Il s'agit d'un système qui permet d'espionner tous les moyens de communication européens.

Le système sert notamment à procurer un avantage aux entreprises américaines, à lutter contre les organisations terroristes et à surveiller les dissidents politiques. Il s'agit donc véritablement d'une affaire d'espionnage, d'atteinte aux droits de l'homme et d'atteinte aux intérêts économiques des pays ainsi surveillés.

La Constitution belge garantit le respect de la vie privée des citoyens. Cette même garantie existe au niveau européen et international. L'existence du réseau Echelon porte donc atteinte à nos droits constitutionnels.

Mais qui surveille alors le surveillant, notre allié, cette grande puissance mondiale ?

Nos collègues danois ont créé une commission d'enquête chargée d'évaluer la responsabilité du gouvernement danois dans cette affaire. Quelles initiatives notre ministre envisage-t-il de prendre pour garantir les droits du citoyen ? Le ministre incitera-t-il la population à utiliser des programmes de cryptage ?

Quelle est l'étendue des dommages causés à nos entreprises du chef de ces pratiques d'espionnage ? Quand le ministre interpellera-t-il résolument les États-Unis à ce sujet ? Quelles initiatives prendra-t-il pour rappeler les "Yanks" à l'ordre ?

M. Peter Vanhoutte (Agalev-Écolo) : Le programme de mise sur écoute Echelon est organisé au niveau mondial et permet l'interception massive des communications téléphoniques, des fax et des connections à l'Internet.

Il existe des stations souterraines en Grande-Bretagne et en Allemagne. Ces deux États participent-ils aux activités d'espionnage ?

La Belgique intervient-elle auprès de ces pays pour obtenir des explications ? Quelles mesures sont envisagées pour lutter contre cet espionnage économique orchestré par des pays amis ? Comment réagit l'OTAN à l'égard d'États membres impliqués dans ce programme ?

La Belgique est-elle liée de quelque manière que ce soit par l'accord de 1948 entre la Grande-Bretagne et les États-Unis ? Dans l'affirmative, en quoi consiste notre engagement ? Des services de renseignement opèrent-ils en Belgique dans le cadre du programme Echelon ? Des centres d'espionnage sont-ils basés sur notre territoire ?

Des accords ont été conclus dans le cadre du programme Échelon avec des sociétés de téléphone et des fournisseurs d'accès à l'Internet. Des accords de ce type ont-ils été passés avec Belgacom pour faciliter les écoutes téléphoniques ? Qu'en est-il des autres opérateurs de téléphonie ? Les autorités disposent-elles de moyens suffisants pour empêcher de tels arrangements ?

Notre gouvernement a-t-il jamais acheté des informations à ce réseau ?

Quelles initiatives l'Europe compte-t-elle prendre pour combattre la criminalité informatique internationale ?

Allons-nous également opter pour une stratégie d'écoutes téléphoniques ? Quelle attitude la Belgique adopte-t-elle en la matière ?

M. Jean-Pol Poncelet (PSC) : Il s'agit là d'un problème très important et j'espère que le débat qui a lieu ici, cet après-midi, portera des fruits.

L'enjeu principal de la guerre stratégique du futur consiste à préparer le contrôle de la cybersphère. Il faut savoir que l'essentiel de la valeur ajoutée se fait, aujourd'hui, dans ce domaine de l'information. Les enjeux sont énormes.

La National Security Agency (NSA), par exemple, est une agence américaine dont le budget est supérieur à celui de la CIA. Son objectif est d'extraire des informations circulant dans l'éther un maximum d'éléments stratégiques.

Il existe, certes, des techniques de cryptage de l'information mises au point pour se protéger de ces écoutes, mais la sécurité de ces systèmes n'est pas totale.

L'existence d'un système américain généralisé d'écoute des communications pose un problème à tous les démocrates, d'autant plus qu'il est le fait des USA et de l'Angleterre, qui sont nos alliés au sein de l'OTAN et de l'Union européenne.

Quelle est la nature des informations dont les autorités belges peuvent disposer ? Il y a la piste diplomatique, mais aussi, plus confidentiel, le Comité I, le service général de renseignements militaires et la Sûreté de l'État. De quels renseignements disposent ces services de renseignement, sur base de leurs sources différentes ?

Ces tractations relèvent-elles de la sphère des bonnes relations que l'on entretient avec nos partenaires ?

L'OTAN est chargée de problèmes techniques bien plus pointus que celui-ci. La Belgique ne pourrait-elle prendre une initiative dans le cadre de l'OTAN ?

Au sein de l'Union européenne, l'un de nos partenaires commerciaux les plus proches, la Grande-Bretagne, sera-t-il bientôt écarté, tout comme, pour d'autres raisons mais avec les mêmes effets, l'Autriche ?

Y a-t-il une proposition des États-Unis visant à pousser l'Europe à les rejoindre dans la conquête de ce marché, afin de réaliser un marché planétaire unique ?

M. Stef Goris (VLD) : L'existence du réseau Echelon – depuis 1947 – intrigue de nombreux citoyens. L'écoute des communications porte atteinte à leurs libertés individuelles, à la libre concurrence et à la sécurité de l'État.

Après avoir exercé de fortes pressions sur les États-Unis, les Allemands ont pu avoir accès à la station d'écoute de Bad Aibling, afin de pouvoir se rendre compte des activités qui y sont menées par les Américains. Le ministre est-il intervenu auprès des autorités américaines et britanniques afin d'en savoir plus sur ces écoutes ? La Belgique a-t-elle été associée, d'une manière ou d'une autre, à ce programme ? Le ministre a-t-il la possibilité de mettre un terme à de telles pratiques ou doit-il les tolérer au nom de l'Alliance Atlantique ?

Quelles mesures sont prises pour protéger notre économie contre la transmission d'informations commerciales aux concurrents anglo-saxons ? Quels dommages ont ainsi déjà été causés aux ressortissants et aux entreprises belges ?

Des actions pourraient-elles être entreprises dans le cadre de l'Union européenne contre les initiateurs de ces écoutes ?

M. Louis Michel, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : Les rumeurs qui circulent à propos de l'existence d'un réseau d'écoute mondial sont effectivement inquiétantes. J'y accorde, dès lors, la plus grande attention, d'autant que ces rumeurs semblent être confirmées par des notes des services de sécurité américains. J'estime que ces pratiques d'écoute à grande échelle sont inadmissibles car elles pénalisent économiquement des partenaires sur le plan politique et militaire.

Je ne suis pas compétent pour les aspects juridiques et techniques de cette affaire, mais j'ai l'intention de consulter le gouvernement à propos de ce dossier. Sur le plan des Relations extérieures, je prendrai toutes les initiatives qui s'imposent. (*Poursuivant en français*)

La commission parlementaire sénatoriale chargée du contrôle de l'action du Comité R ou I est compétente pour l'opération "Échelon". Elle s'est réunie, le 14 février, et a émis un rapport dont je ne serai saisi qu'après sa publication officielle. Vu la délicatesse du dossier, je préfère ne pas prendre position avant que ce rapport ait pu être analysé par le gouvernement.

À ma connaissance, la Belgique n'abrite pas d'installations d'écoute américaines ou britanniques, contrairement à l'Allemagne. Mais la question n'est pas encore close et je ne manquerai pas de vous informer, dès que je disposerai des éléments nécessaires à l'éclaircissement de la situation. Il importe, en effet, d'assurer l'intégrité de la Belgique.

En ce qui concerne le contrôle de la cybersphère, nous trouverons les moyens techniques et légistiques nécessaires.

Quant à l'opération "Échelon", il va de soi que nous poserons les questions utiles à toutes les instances concernées. Nous avons déjà commencé à interroger l'Union européenne. Si la réalité de cette opération se vérifie, et il semble y avoir déjà des éléments probants en ce sens, il est clair que cela ne peut rester sans conséquence. En particulier, il faudra poser la question du préjudice économique et social subi, pour lequel on doit trouver les bonnes voies d'action.

M. Francis Van den Eynde (VL. BLOK) : Le ministre juge la situation inquiétante, sans plus. Il estime que les dommages économiques doivent être réparés, sans plus. Il se démène bien plus dans certains autres dossiers internationaux. Il s'agit pourtant d'une atteinte permanente à notre vie privée et à nos intérêts économiques.

Il est particulièrement décevant de devoir constater que l'on n'adopte pas une attitude plus ferme et qu'aucune initiative importante n'est prise au niveau européen pour s'opposer à de telles pratiques. J'ai l'intention de déposer une motion de recommandation pour dénoncer cette situation.

M. Peter Vanhoutte (Agalev-Écolo) : Je me réjouis de pouvoir constater que le ministre est bien conscient du problème et que des mesures seront prises. Il est vrai que le dossier relève de la compétence de plusieurs ministres et qu'il était donc impossible de fournir aujourd'hui une réponse complète, notamment sur le plan technique. Il serait en tout cas souhaitable que notre commission soit tenue au courant de l'évolution du dossier.

M. Jean-Pol Poncelet (PSC) : Le comité I ou R et la commission parlementaire sont certes compétents,

mais, vu l'ampleur du problème, ces organes auront du mal à se révéler efficaces. Il faudrait peut-être même analyser comment des ressources moins officielles au sein du département peuvent être exploitées.

Même un petit pays peut fédérer les réactions. Au sein de l'Alliance atlantique, notre grand allié nous écoute lorsque nous sommes soutenus par nos partenaires.

M. Erik Derycke (SP) : J'apprécie l'esprit d'ouverture dans lequel se déroule cette discussion. Il s'agit d'une affaire sérieuse. On avance certaines suppositions qui laissent les parlementaires sur leur faim. Ce problème relève avant tout de la Justice, qui doit vérifier s'il y a atteinte au droit international.

Des intérêts importants pourraient être en jeu. Il conviendrait de définir avec le gouvernement un schéma de convergence, de manière à pouvoir être informés. Il faut néanmoins veiller à ne pas provoquer d'effets indésirables. Nous devons disposer d'informations suffisantes, afin de savoir à quoi s'en tenir.

M. Stef Goris (VLD) : Je me réjouis de constater que le ministre prend le problème au sérieux. Je demande de veiller à un suivi attentif du dossier afin que les choses puissent être clarifiées au plus vite. L'Europe se serait-elle, une fois de plus, laissée prendre de vitesse par les États-Unis en matière de technologies de l'information ? L'Europe a-t-elle déjà défini une position commune ? Quelle sera la réaction de l'Union européenne ?

M. Ferdie Willems (VU-ID) : Je crois qu'il est effectivement bon de s'adresser d'abord à la Justice. Pour le surplus, je partage l'avis des orateurs précédents.

M. Louis Michel, vice-premier ministre (*en français*) : La proposition de M. Derijcke va dans le bon sens. Mais je ne veux pas mettre la charrue avant les boeufs. Je ne vais pas lancer une guerre diplomatique et "fédérer les réactions" sans disposer d'un dossier solide.

Monsieur Poncelet, vous parliez de consulter les divers services de renseignement. Vous pensez bien que cela a déjà été fait.

Les démarches déjà menées sur le plan diplomatique se sont révélées extrêmement délicates. On me demande de quoi je parle et je ne peux prendre le risque de lancer, sans dossier bien étayé, des démarches qui ne sont pas pertinentes. M. Poncelet parlait d'autres sources à exploiter. Tout cela est en cours, mais je ne puis vous donner actuellement davantage de renseignements car je n'en possède pas plus moi-même.

Bref, vous devez comprendre que je ne puis vous en dire plus pour le moment.

Le **président** : Nous le comprenons. Deux motions ont été déposées. La première est une motion de recommandation, signée par M. Francis Van den Eynde (VL BLOK) et libellée comme suit :

"La Chambre,

ayant entendu l'interpellation de M. Francis Van den Eynde

et la réponse du ministre des Affaires étrangères,

invite le gouvernement à :

– entreprendre les démarches nécessaires pour mettre les citoyens et les entreprises de notre pays en garde contre la mise sur écoute des communications par le réseau Échelon, mis sur pied par les États-Unis ;

– protester vigoureusement auprès des États-Unis contre ces pratiques et à les stigmatiser à ce propos au niveau international, notamment parce qu'en violant la vie privée, ils foulent constamment aux pieds le Traité européen des droits de l'homme ainsi que d'autres conventions internationales ;

– organiser au niveau européen une action commune pour lutter contre ces pratiques répréhensibles."

La seconde est une motion pure et simple, signée par MM. Daniel Bacquelaire (PRL FDF MCC), Erik Derijcke (SP), Mmes Claudine Drion (Écolo-Agalev), Leen Laenens (Agalev-Écolo) et moi-même.

Les votes sur ces motions auront lieu au cours d'une séance plénière ultérieure de la Chambre.

La discussion est close.

TECHSPACE AÉRO

Interpellation de M. Jean-Pierre Grafé au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "le dossier "Techspace aéro" (n° 234)

M. **Jean-Pierre Grafé** (PSC) : Techspace Aéro est une entreprise wallonne importante. La Région wallonne en est l'actionnaire à 30%. Il s'agit d'un pôle de développement. La demande de licence d'exportation de joints de haute technologie pour les avions de la chasse militaire indienne introduite par cette société a été suspendue sur votre proposition. Pourtant, elle avait déjà obtenu le

renouvellement d'une licence de 1998 pour d'autres pièces des mêmes moteurs d'avions de chasse.

Le débat sur l'exportation du matériel nucléaire au Pakistan a eu une influence sur la majorité. Il est légitime d'être prudent mais, en l'occurrence, les licences en question n'ont rien à voir avec le secteur nucléaire.

Est-il cohérent d'accorder puis de refuser des licences pour des pièces concernant les mêmes avions ?

Les joints en question n'ont aucune influence sur la sécurité, mais permettent une diminution importante de la pollution par les moteurs d'avions. Après validation par l'aviation militaire indienne, ils pourraient être utiles dans l'aviation civile.

Depuis la suspension de la licence, la décision a été prise de faire fabriquer les joints par des filiales françaises du même groupe.

Quelle est donc l'efficacité de la décision belge ?

Quel sera l'impact de cette décision sur les futurs marchés avec l'Inde, en particulier sur l'achat de mitrailleuses pour hélicoptères, pour lequel la FN a déposé une offre ?

Les décisions incohérentes introduisent l'instabilité dans les relations contractuelles dans certains secteurs sensibles.

Ma question est importante puisque 85% de la production wallonne dans le secteur de la Défense sont destinés à l'exportation.

Avez-vous l'intention de saisir le gouvernement afin que soit élaborée une procédure de traitement de ces dossiers plus stable et moins empirique ?

Ne serait-il pas cohérent de décider d'une licence unique par programme plutôt qu'au cas par cas ? Il s'agit d'éviter des décisions de suspension, prises en cours de programme, qui mettraient en péril les investissements considérables déjà engagés.

En outre, comment réagissez-vous à l'annonce par le ministre Kubla d'une récupération d'une subvention que la Région wallonne avait accordée à Techspace Aéro pour le développement de ce type de joint ?

Le remboursement serait dû car la production des joints ne se fera pas en Wallonie.

Comment expliquez-vous que la France accepte d'exporter ce que vous refusez d'autoriser ?

La morale est-elle différente ?

Votre tempérament ne vous amène-t-il pas à agir avant de réfléchir, comme un premier ministre naguère ?

M. Louis Michel, vice-premier ministre (*en français*) : En ce qui concerne mon tempérament, je vous laisse libre de votre opinion ! Pour le reste, il semble que votre information soit incomplète.

Mes hésitations n'ont jamais porté sur le renouvellement de la licence accordée précédemment par M. Di Rupo. Il y a eu un quiproquo : les dirigeants ont cru, un moment, que je tergiversais à propos de ce renouvellement, mais ils ont très vite compris qu'il s'agissait d'une erreur. Ce renouvellement n'a pas été remis en question.

En outre, je n'ai pas refusé la nouvelle demande, mais j'ai demandé plus d'information. S'il ne s'agit pas de matériel nucléaire, c'est tout de même du matériel militaire sensible !

J'entends rendre attentives un certain nombre de sociétés – au Nord comme au Sud du pays – sur le fait que l'on ne délivre pas les licences d'office. Dans le dossier de mon administration, j'avais un avis défavorable sur base de la situation politique du pays, raison pour laquelle j'ai demandé un délai de réflexion. Je veux éviter toute confusion : il est exclu que des licences soient délivrées d'office pour des exportations vers des pays où il y a une situation tendue. Entre-temps, la firme "Techspace aéro" a retiré cette demande de licence. J'ignore pourquoi : je ne suis pas le manager de cette société.

Mon département a été chargé de réfléchir à des propositions visant à assurer une meilleure sécurité. Une forme de "ruling" est envisageable : sans donner de garanties, des indications pourraient être données. Quant à approuver des programmes pluriannuels complets, vous supprimez là le pouvoir d'appréciation politique du ministre.

Il se peut que la situation dans le pays concerné évolue avec les années. Le ministre ne peut renoncer à son pouvoir d'évaluation.

En France, la technique est commercialement plus agressive. En Belgique, l'exportation d'armes se trouve au centre de débats idéologiques et communautaires. Sans porter préjudice aux entreprises et à l'économie, je tiens à faire savoir que l'on ne peut tout faire.

M. Jean-Pierre Grafé (PSC) : Vous souhaitez une procédure plus sécurisante. C'est une piste intéressante à suivre. Je n'ai pas entendu votre réponse concernant la variation de votre conviction, en fonction des pièces à

livrer : un accord pour les disques, un refus pour les joints.

En tout cas, j'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet : ma proposition de résolution n° 447 concernant l'octroi et le renouvellement de licences à l'exportation sera proposée à la prise en considération jeudi et reviendra donc en commission ensuite.

M. Louis Michel, vice-premier ministre (*en français*) : En ce qui concerne la reconduction d'une licence octroyée, je ne peux la refuser.

Pour les joints, des malentendus techniques découlant du libellé de la demande ont justifié ma demande d'une investigation plus poussée. On parlait de pièces pour propulseurs à réaction d'avions militaires !

Vous m'estimez incohérent. Moi, j'estime avoir concilié la morale et l'économie.

Tout n'est pas permis et le secteur concerné doit le savoir.

M. Jean-Pierre Grafé (PSC) : Je constate que le gouvernement français a été plus rapide à comprendre ce dont il s'agissait !

M. Louis Michel, vice-premier ministre (*en français*) : Interpellez alors le gouvernement français.

Le président : L'incident est clos.

– *Présidence* : **M. Jacques Lefevre**

EMBARGO SUR LES ARMES À DESTINATION DE L'INDONÉSIE

Question de Mme Leen Laenens au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "la non-reconduction de l'embargo sur les armes à destination de l'Indonésie" (n° 975)

Mme Leen Laenens (Agalev-Écolo) : L'Union européenne a décidé de ne pas prolonger l'embargo sur les armes à destination de l'Indonésie après le 17 janvier 2000. L'embargo se voulait une protestation contre l'intervention violente des troupes indonésiennes et de groupes paramilitaires, après la publication des résultats du référendum au Timor oriental.

Les enquêtes ont démontré que le chef d'état-major de l'époque et actuel ministre de la Défense, M. Wiranto, est directement impliqué dans l'organisation et la coordination des interventions. Les chances qu'il comparais-

se devant un tribunal international pour se justifier sont toutefois minces.

Le non-prolongement de l'embargo n'incitera pas Jakarta à changer de cap. Des milliers d'habitants de Timor-Est séjournent toujours dans des camps de réfugiés, dans la partie occidentale de l'île, et en Irian Jaya, où ils sont terrorisés quotidiennement par des paramilitaires.

Notre ministre des Affaires étrangères a-t-il plaidé, lors du Conseil européen, pour une reconduction de l'embargo ? D'autres États membres ont-ils plaidé en ce sens ? Pourquoi l'Union Européenne a-t-elle décidé de ne pas prolonger l'embargo ? Comment le ministre évalue-t-il la situation actuelle du Timor oriental ?

M. Louis Michel, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : La présidence portugaise de l'UE souhaitait proroger l'embargo sur les armes. Elle estimait que l'UE devait encourager le nouveau gouvernement indonésien à mieux contrôler l'armée et à accorder davantage d'attention au respect des droits de l'homme et de la Constitution. La Suède et les Pays-Bas soutenaient cette position. La France et la Grande-Bretagne étaient contre, la crise au Timor oriental étant achevée.

Selon les adversaires de l'embargo, l'UE doit dorénavant se concentrer sur le renforcement du dialogue politique. La Belgique souhaitait également qu'il soit tenu compte du nouveau climat. Nous voulons soutenir le nouveau gouvernement de Jakarta dans ses efforts pour assurer la stabilité du nouveau régime démocratique et l'intégrité territoriale du pays, mais aussi pour procéder aux réformes au sein des forces armées.

La reconduction de l'embargo aurait signifié la négation de nombreux développements positifs en Indonésie. C'eût également été un camouflet pour le nouveau président, à quelques jours de sa tournée européenne. Au terme de sa visite, il a d'ailleurs réclaté l'appui européen à son gouvernement démocratiquement élu et à sa politique de réformes menée dans un contexte difficile.

Surprenante, mais en même temps rassurante, fut la démission du général Wiranto, qui était pointé du doigt pour sa responsabilité dans les exactions commises au Timor oriental.

Le président a par ailleurs manifesté sa volonté d'entamer des négociations avec les séparatistes et de ramener le calme à Aceh. Ses propos ont rassuré les milieux d'affaires, ce qui ne peut être que bénéfique pour l'économie indonésienne et pour la population.

La présidence européenne a également salué les rapports des commissions d'enquête sur les violations des droits de l'homme commises au Timor oriental. L'UE

souhaite également que les auteurs des crimes puissent répondre de leurs actes. Ce serait le meilleur moyen de favoriser la stabilité économique et une réconciliation durable.

La Commission européenne a en outre présenté une communication au Conseil, visant à établir des relations plus étroites avec l'Indonésie. Elle servira de base aux délibérations du Conseil des affaires générales du 20 mars prochain. La communication a reçu un accueil favorable des États membres qui sont soucieux de tourner la page du Timor et d'émettre un signal fort de soutien à la démocratie indonésienne.

L'arrestation du principal responsable des milices par l'armée indonésienne en vue de son jugement constitue un signe encourageant. Il reste encore, à l'heure actuelle, 12.000 réfugiés au Timor occidental. La moitié d'entre eux seulement souhaite retourner au Timor oriental, la situation à Dili demeurant difficile. Il convient, dès lors, de dégager rapidement les moyens qui avaient été promis, lors de la Conférence des donateurs à Tokyo, pour permettre la mise en place d'une administration civile. Les problèmes de sécurité sont, en effet, d'ordre civil plus que militaire et la reconstruction sera cruciale pour développer le soutien de la population à la nouvelle administration.

Mme Leen Laenens (Agalev-Écolo) : Il faudra continuer à suivre de très près le processus de démocratisation en Indonésie.

Je ne pense pas qu'une reconduction de l'embargo sur les armes aurait un effet contre-productif. Je me réjouis que notre pays n'ait plus délivré récemment de licences pour la livraison d'armes à l'Indonésie.

Le président : L'incident est clos.

CONDAMNATION À MORT DE DEUX ÉTUDIANTS ACTIVISTES IRA-
NIENS

Question de Mme Leen Laenens au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "la condamnation à mort de deux étudiants activistes iraniens" (n° 976)

Mme Leen Laenens (Agalev-Écolo) : Début janvier, des articles de journaux iraniens ont fait état de la condamnation à mort de deux étudiants iraniens militant en faveur de la démocratie : Akbar Mohammed et Ahmed Batedi. Ce verdict devrait être exécuté prochainement. Ces deux étudiants, qui sont actuellement victimes de tortures, ont été condamnés par les soi-disant tribunaux révolutionnaires sans aucune forme d'assistance juri-

dique. Et il y a un autre cas de ce genre : Manuchehr Mohammadi a été condamné à huis clos à treize années d'emprisonnement du chef d'activités prodémocratiques. Que pense le ministre de l'exécution imminente de la condamnation à la peine capitale de ces étudiants ? Prendra-t-il une initiative pour empêcher cette exécution ?

M. Louis Michel, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : La situation des droits de l'homme en Iran me préoccupe beaucoup. Notre pays soutient toutes les initiatives européennes et onusiennes en la matière et, dans le cadre de nos relations bilatérales avec l'Iran, nous mettons l'accent sur les obligations que Téhéran doit honorer dans le domaine des droits de l'homme.

Il n'a pas été possible d'obtenir une confirmation officielle des jugements que vous mentionnez. La presse locale fait état d'une commutation de la condamnation à mort d'Ahmed Batedi en une peine d'emprisonnement de dix ans. En revanche, celle d'Akbar Mohammed semble bien confirmée.

La Belgique et ses partenaires européens ont attentivement suivi cette affaire. La Belgique considère inacceptable l'exécution d'une condamnation à mort. L'UE aussi est opposée à la peine de mort et plaide régulièrement pour que soit décrété un moratoire en matière d'exécutions.

S'agissant de l'Iran, l'UE a jugé sage de ne pas entreprendre de démarches, avant les élections parlementaires dans ce pays, afin d'éviter toute exploitation d'une telle initiative par les forces conservatrices.

À la suite d'une concertation à l'échelon européen, le Portugal, qui assure actuellement la présidence de l'UE, a effectué deux démarches pour traduire l'inquiétude européenne. Le 18 février, l'ambassadeur d'Iran à Lisbonne a été dépêché au ministère des Affaires étrangères. Le 19 février, l'ambassadeur du Portugal a entrepris, au nom de l'UE, une démarche analogue à Téhéran. Ces actions avaient également trait à la condamnation à mort présumée de trois membres de la communauté Bahai.

Je continuerai à suivre attentivement cette affaire.

Le président : L'incident est clos.

LA SITUATION AU PÉROU

Question de Mme Leen Laenens au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "la situation au Pérou" (n° 998)

M. Leen Laenens (Agalev-Écolo) : M. Cisneros Vizquer, président de l'ONG péruvienne "Transparancia", a demandé l'envoi par le Parlement belge d'une délégation d'observateurs, à l'occasion de l'organisation des élections présidentielles et législatives, le 9 avril prochain.

L'ONG "Transparancia" est officiellement accréditée au Pérou pour l'organisation de la venue d'observateurs pour les prochaines élections.

Dans la perspective de l'envoi éventuel d'une délégation, il est important que la situation politique actuelle soit évaluée aussi correctement que possible. L'écrivain Mario Vargas Llosa est l'un des principaux acteurs du groupe qui considère que la réélection de Fujimori à un troisième mandat présidentiel serait contraire à la Constitution. L'organisation de défense des droits de l'homme "Derechos Humanos" fait savoir que des centaines de personnes innocentes sont actuellement détenues dans des conditions lamentables ou torturées.

En 1995, une loi d'amnistie prévoyant la remise en liberté, en une fois, de tous les inculpés des "security forces" a été adoptée, alors que plus de 5000 disparitions n'ont toujours pas été élucidées. En 1996, le général Robles, qui a révélé l'existence au sein de l'armée d'escadrons de la mort, a été enlevé et n'a été remis en liberté qu'à la suite de pressions nationales et internationales.

Tous ces éléments sont importants parce que le Pérou constitue l'un des pays avec lesquels la Belgique a choisi de collaborer officiellement, dans le cadre de la Coopération au développement.

Le ministre peut-il confirmer le caractère anticonstitutionnel de la candidature de Fujimori ? Est-il au courant des violations des droits de l'homme commises au Pérou ? Dans l'affirmative, quelle est la réaction de notre pays face à ces violations ?

M. Louis Michel, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : En ce qui concerne l'ONG Transparancia, je suis en mesure de vous indiquer que l'Union européenne examine la requête. La Commission européenne est disposée à apporter sa contribution en fournissant une assistance logistique, mais elle n'accordera pas de moyens financiers. Les fraudes éventuelles s'observent plutôt quelques semaines avant les élections que pendant le scrutin proprement dit.

Il est exact qu'une controverse a surgi, en 1998 et 1999, à propos de la légitimité du troisième mandat présidentiel de M. Fujimori. En 1993 déjà, il avait obtenu la modification de la Constitution afin de pouvoir briguer un second mandat. Aujourd'hui, il soutient que son mandat actuel est le premier depuis la révision de la Constitu-

tion, ce qui lui permettrait de se représenter aux présidentielles. Les trois magistrats protestataires ont été démis de leur fonction. Le 27 décembre 1999, le jury électoral national a permis au président de se représenter. Il a mis à profit les dissensions au sein de l'opposition et a bénéficié de son influence médiatique.

L'inconstitutionnalité de cette décision est difficile à établir formellement, mais on peut s'interroger sur son caractère constitutionnel.

Il est de notoriété publique que de nombreux pays sud-américains, et en l'occurrence le Pérou, ne respectent pas les droits de l'homme et que la situation en cette matière s'est même dégradée. La Belgique en est tout à fait consciente et aborde régulièrement ce problème avec les autorités péruviennes, au niveau bilatéral comme au niveau européen.

Permettez-moi d'ajouter que le nouveau programme d'aide au développement pour le Pérou se concentre précisément sur des projets qui ont un lien direct ou indirect avec la défense des droits de l'homme.

Il ne me semble pas opportun de mettre un terme à cette collaboration.

Mme **Leens Laenens** (Agalev-Écolo) : En tant que parlementaires, nous devons nous interroger sur l'opportunité d'envoyer une mission au Pérou à l'occasion des élections.

La **présidence** : L'incident est clos.

COÛT DES PROCÉDURES JURIDIQUES À L'ENCONTRE DE PINOCHET

Question de M. Francis Van den Eynde au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "le coût des procédures juridiques à l'encontre de Pinochet" (n° 1018)

M. **Francis Van den Eynde** (VL. BLOK) : Toutes les dictatures doivent être combattues. Notre ministre et les partis bien pensants de notre pays témoignent néanmoins d'une grande sélectivité en cette matière. On cloue au pilori l'ex-dictateur Pinochet, mais on serre la main du dictateur Kabila et on se rend en voyage d'affaires en Chine et au Vietnam.

Les initiatives du ministre Michel pour faire juger Pinochet lui valent un assez joli succès. Toutefois, ces procédures juridiques sont extrêmement onéreuses, d'autant qu'on a fait appel aux avocats londoniens les plus coûteux. Qu'en coûte-t-il au contribuable belge ?

M. **Louis Michel**, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : Il est exact que nous avons fait appel aux avocats les plus chers.

Je puis vous informer que l'affaire Pinochet ne coûtera rien à la Belgique. La procédure britannique est ainsi faite que les dépens incombent à la partie perdante, les siens comme ceux de la partie adverse c'est-à-dire, en l'espèce, la Belgique. Notre requête ayant été jugée recevable en appel et les juges nous ayant donné raison sur le fond, nous n'aurons à supporter ni frais d'avocats ni frais de procédure. Même les frais de notre premier recours, rejeté en première instance, seront à charge du gouvernement britannique.

Cela étant dit, ce n'est pas une question d'argent qui m'aurait arrêté. Vous n'êtes pas sans le savoir, je crois. À mes yeux, la démocratie et la défense des droits de l'homme n'ont pas de prix.

M. **Francis Van den Eynde** (VL. BLOK) : Je connais le système juridique où les frais sont à charge de la partie perdante. Mais je sais aussi qu'il faut verser des avances et qu'il n'est procédé au décompte qu'ultérieurement. J'espère, pour le contribuable belge, que les Britanniques paieront et je m'interroge quelque peu à propos du décompte final. Je continuerai à vous interroger jusqu'à ce que les honoraires définitifs soient connus et qu'on aura déterminé qui paiera la facture.

Le **président** : L'incident est clos.

COMPOSITION DU CONSEIL EUROPÉEN

Question de M. Ferdie Willems au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "la composition du Conseil européen" (n° 1020)

M. **Ferdie Willems** : Dans l'annexe III de la déclaration d'Helsinki du 13 décembre 1999, le Conseil européen propose de limiter à quinze maximum le nombre de conseils le composant.

En fonction des compétences, les Régions et les Communautés peuvent être déléguées à ces conseils. Le Conseil indique, à cet égard, que bien que la coordination interne des États membres soit de la compétence exclusive des gouvernements nationaux et doive le rester, une coordination efficace influe directement sur le fonctionnement et la cohérence du Conseil. Les États membres ont, dès lors, un intérêt commun et bien réel à faire en sorte que leur organisation interne permette au Conseil de débattre efficacement.

Le ministre partage-t-il l'avis du Conseil européen concernant la réduction du nombre de conseils ?

Comment se déroule la coordination interne au niveau belge, et des modifications sont-elles à prévoir ?

Si l'Europe devait lui demander de prendre attitude, quels conseils la Belgique proposerait-elle de supprimer ? Parmi ceux-ci, y en a-t-il où sont envoyées des délégations des Communautés et des Régions ? Le gouvernement a-t-il déjà entamé des concertations avec les Régions et les Communautés concernant la représentation flamande, wallonne, francophone et germanophone aux conseils ?

M. Louis Michel, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : La Belgique n'est pas opposée à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil, mais notre pays a toujours veillé à ce qu'une réduction à quinze du nombre de conseils n'affecte pas la répartition des compétences sur le plan interne en Belgique.

Les règles de procédure qui régissent les travaux du Conseil sont adoptées à la majorité simple. La marge de manoeuvre de notre pays est donc assez réduite.

La présidence portugaise a fait une proposition qui est actuellement examinée par les institutions européennes et qui répond en grande partie aux préoccupations belges. En effet, les "conseils fusionnés" conserveraient des "blocs thématiques", afin que la représentation nationale au sein de l'ensemble des conseils ne soit pas prédéterminée.

Au début du mois de février, une concertation a été organisée entre l'autorité fédérale et les exécutifs des Régions et des Communautés. Cette concertation portait sur la réduction du nombre de conseils et a abouti à un consensus où l'accent a été mis tout particulièrement sur l'importance du maintien des "blocs thématiques".

En ce qui concerne la représentation de l'autorité fédérale et des entités fédérées au sein des conseils, le maintien de la distinction entre "blocs thématiques", au sein des conseils fusionnés, permettra de conserver l'actuel système de représentation. Chaque état membre détermine son mode de représentation au sein du Conseil, conformément à l'article 203 du Traité.

La coordination interne belge est régie par l'Accord de coopération du 8 mars 1994 relatif à la représentation de la Belgique au sein de l'Union Européenne. Comme par le passé, cette représentation est assurée par le service P11 de la Direction de l'intégration européenne et de la coordination, selon des modalités énumérées dans cet accord.

Cette coordination fonctionne bien. Dans les dossiers particulièrement importants pour notre pays, des réunions sont organisées pour informer toutes les instances concernées sur la teneur des discussions en cours au sein de l'Union, mais aussi pour y défendre leurs intérêts et exprimer leurs préoccupations en la matière.

Par ailleurs, des concertations régulières sont organisées dans le cadre de la Conférence interministérielle de politique étrangère. Celle-ci se réunit à intervalles réguliers, en fonction des besoins de la coordination européenne. C'est le ministre des Affaires étrangères qui fixe l'ordre du jour de ces réunions, mais il tient compte aussi des demandes formulées par un membre de la Conférence, de l'exécutif ou du comité.

La réduction envisagée du nombre de conseils ne modifiera donc en rien le fonctionnement actuel de la coordination interne.

M. Ferdy Willems (VU-ID) : Nous veillerons à ce qu'au sein de tous les parlements – flamand, fédéral et européen – les compétences ne soient pas réduites. À notre estime, ces compétences devraient plutôt être renforcées.

La présidence : L'incident est clos.

TRIBUNAL DE GUERRE EN TCHÉTCHÉNIE

Question de M. Ferdy Willems au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "la possibilité de demander la création d'un tribunal de guerre pour les crimes de guerre commis en Tchétchénie" (n° 1026)

M. Ferdy Willems (VU-ID) : "Human Rights Watch" a révélé que les troupes russes ont exécuté au moins 22 civils tchétchènes, dont une majorité de femmes et de personnes âgées. Selon Holly Carter, directeur de "Human Rights Watch" pour l'Europe et l'Asie, ces exécutions ne relèvent pas de faits de guerre mais constituent des assassinats. La construction par les Russes de camps de concentration regroupant des hommes tchétchènes âgés de 10 à 60 ans constitue également un crime contre l'humanité.

Le ministre a-t-il l'intention de demander la création d'un tribunal de guerre pour les crimes de guerre commis en Tchétchénie ou encore de plaider cette cause auprès de ses collègues européens ? Le principe d'universalité permet à la Belgique d'introduire ce type de demande. D'un point de vue juridique, le conflit en Tchétchénie ne diffère guère de la guerre en Yougoslavie ou au Rwanda.

M. Louis Michel, ministre (*en néerlandais*) : Le Conseil de sécurité des Nations unies a instauré les deux tribunaux internationaux – le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal international pour le Rwanda – pour instaurer des poursuites dans le cadre des violations massives du droit humanitaire international commises dans ces pays. La nature des violations imposait la création de tribunaux ad hoc.

À plusieurs reprises, la Belgique et l'Union européenne ont exprimé leur préoccupation à propos de la situation en Tchétchénie, plus particulièrement en ce qui concerne les conséquences des opérations militaires russes pour les citoyens tchétchènes. Il appartient aux organes compétents des Nations unies, à l'OSCE et au Conseil de l'Europe de se préoccuper des cas éventuels de violation du droit humanitaire. Les représentants de la communauté internationale éprouvent les plus grandes difficultés à accéder à la Tchétchénie. Quant à la nécessité de créer un tribunal international pour la Tchétchénie également, elle n'apparaît pas encore clairement. Par ailleurs, la Russie dispose d'un droit de veto au sein du Conseil de sécurité.

À l'avenir, des crimes tels que le génocide seront jugés par la Cour pénale internationale, qui doit encore être mise sur pied et dont la Belgique constitue l'un des plus ardents défenseurs. Cependant, l'installation de cette juridiction requiert la ratification préalable de son statut de "cour" par soixante pays. Actuellement, six pays seulement ont procédé à la ratification.

M. Ferdj Willems (VU-ID) : Je plaide pour que les membres du Conseil de sécurité fassent preuve de détermination à l'égard de la Russie, pour la contraindre à se démasquer et à utiliser, le cas échéant, son droit de veto. Les violations des droits de l'homme en Tchétchénie sont à ce point flagrantes que les considérations diplomatiques apparaissent comme des futilités. Il est temps de passer à l'action.

Le président : L'incident est clos.

ATTITUDE DU GOUVERNEMENT BELGE À L'ÉGARD DU GOUVERNEMENT AUTRICHIEN

Question de M. Guido Tastenhoye au premier ministre sur "l'attitude du gouvernement belge et de l'Union européenne à l'égard du nouveau gouvernement autrichien et les sanctions concrètes qui seront prises contre l'Autriche" (n° 1100)

M. Guido Tastenhoye (VL. BLOK) : Quelles démarches a entreprises le gouvernement belge et quelles mesures concrètes a-t-il prises à l'égard du nouveau gouverne-

ment autrichien ? S'est-il concerté avec les gouvernements régionaux et communautaires ? Ces gouvernements ont-ils pris eux aussi certaines mesures, et dans l'affirmative, lesquelles ?

Quelles mesures l'Union européenne a-t-elle prises à l'égard du gouvernement autrichien ? Quelles conséquences les mesures prises pourraient-elles entraîner pour le bon fonctionnement de l'Union ? Produiront-elles des effets sur la Conférence intergouvernementale imminente, sur l'élargissement de l'Europe, sur l'Union monétaire et sur la création d'une défense européenne ?

Le gouvernement belge est-il déjà revenu sur un certain nombre de mesures coercitives beaucoup trop sévères qu'il a prises à l'encontre de Vienne ?

Quelle attitude le gouvernement belge et ses ministres adopteront-ils concrètement, lorsqu'ils seront confrontés officiellement à des membres du gouvernement de Wolfgang Schüssel ?

Entre-temps, si l'on peut en croire le quotidien "*De Stan-daard*" de ce matin, le président de la Commission européenne, M. Prodi, a déjà admis que le boycottage de l'Autriche n'a aucun sens.

M. Louis Michel, vice-premier ministre, également au nom de M. Guy Verhofstadt, premier ministre (*en néerlandais*) : Le 27 janvier 2000, la Belgique a envoyé une lettre à la présidence portugaise du Conseil européen lui demandant formellement d'adresser un avertissement à l'Autriche. Cet avertissement est intervenu le 31 janvier.

La Belgique s'en tient aux mesures édictées par l'Union Européenne. Parallèlement, le 10 février, j'ai donné pour instruction à nos représentations diplomatiques de manifester la plus grande retenue lors des contacts avec des collègues autrichiens, en particulier lors d'événements socio-culturels. Néanmoins, notre ambassade à Vienne doit rester l'interlocuteur des autorités autrichiennes.

Le ministre des Affaires étrangères est responsable de la politique étrangère. Il prend donc les mesures appropriées. Dans ce dossier, les gouvernements régionaux et communautaires sont évidemment libres de prendre les mesures qu'ils jugent nécessaires.

La réaction de l'Union Européenne s'articule autour de trois mesures qui resteront d'application tant que le FPÖ siègera au gouvernement autrichien. Tout d'abord, les contacts bilatéraux ne seront ni encouragés ni acceptés. Ensuite, les Autrichiens candidats à des fonctions internationales ne seront pas soutenus. Enfin, les ambassadeurs autrichiens ne seront reçus, dans les capitales européennes, que pour des motifs techniques. En bel-

gique, ce dernier point signifie concrètement que l'ambassadeur autrichien ne sera plus reçu au-delà du niveau de chef de service.

Par ailleurs, l'Autriche a été avertie de l'instauration d'un contrôle sévère destiné à contrôler le respect des principes européens fondamentaux en matière de démocratie, de liberté et de droits de l'homme. L'article 7 du traité de l'Union prévoit des sanctions explicites contre tout état membre qui transgresserait ces principes. J'aimerais voir modifier cet article, dans la mesure où j'estime personnellement qu'il ne va pas assez loin.

Les ministres et fonctionnaires autrichiens conservent le droit de participer aux réunions européennes. En matière de politique européenne, le gouvernement autrichien a exprimé sa volonté de poursuivre dans la voie où il s'est engagé. Nous serons tous vigilants en la matière.

Les mesures prises par l'Union Européenne et par le gouvernement belge à l'encontre de l'Autriche restent pleinement d'application. Les actes ultérieurs du gouvernement autrichien feront l'objet de la plus grande attention. Les contacts entre les ministres belges et autrichiens, lors des réunions européennes, seront purement formels et empreints de la distance qui sied.

Pour ma part, j'ai réaffirmé, au cours du dernier Conseil des Affaires Générales, que la participation de FPÖ au gouvernement autrichien est en totale contradiction avec les valeurs humanistes qui sont à la base de la fondation de l'Union Européenne. Nous prendrons des initiatives, dans le cadre de la conférence intergouvernementale et des négociations relatives à la Charte des droits fondamentaux, pour éviter que de telles situations se reproduisent.

RÉFÉRENDUM AU SAHARA OCCIDENTAL

Question de M. Ferdy Willems au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "l'organisation par la MINURSO d'un référendum au Sahara occidental" (n° 1092)

M. Ferdy Willems (VU-ID) : Le secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, devait faire rapport à la mi-février 2000 sur l'exécution du plan de paix pour le Sahara occidental. Le Maroc et le Front Polisario avaient signé, en septembre 1997, les accords de Houston. Ces accords prévoyaient notamment un référendum sur le droit à l'autodétermination pour les habitants du Sahara occidental.

Le gouvernement marocain n'a pas fait mystère du fait qu'un seul résultat lui paraît acceptable, à savoir le ratta-

chement du Sahara occidental au Maroc. Ceci est évidemment une évolution dangereuse. La guerre menace à nouveau. Pour éviter la répétition des événements tragiques du Timor oriental, nous demandons que la Belgique veille au bon déroulement du référendum. La MINURSO, la mission des Nations unies chargée de l'organisation du référendum, doit disposer des moyens nécessaires à cet effet. La contribution belge pour l'an 2000 à la MINURSO s'élève à 19,5 millions de francs. Comment la Belgique évalue-t-elle cette mission ? Va-t-elle plaider pour la stricte exécution du plan de paix et y conformer sa politique étrangère ? Dans ce cadre, la Belgique devrait agir indépendamment de la France, ce dernier pays apportant un soutien inconditionnel au Maroc.

M. Louis Michel, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : La Belgique est préoccupée par l'évolution de la situation au Sahara occidental. Toutes les parties concernées sont favorables à l'organisation d'un référendum sous le contrôle des Nations unies. Toutefois, les chances de pouvoir l'organiser n'ont pas augmenté ces derniers temps. Le Maroc juge trop bas le nombre d'électeurs enregistrés dans certaines tribus. Les plaintes qui en ont résulté ont entraîné un nouveau report du référendum. Il n'a pas encore été possible d'arrêter une nouvelle date.

Tout cela pourrait donner à penser que le Maroc ne tolérera de référendum que s'il est établi qu'une majorité se prononcera pour le rattachement du Sahara occidental au Maroc. Le risque existe donc de voir le Front Polisario se lancer à nouveau dans la lutte armée.

La présence des Nations unies sur le terrain revêt une importance primordiale. La Belgique maintient son plein soutien au plan de paix des Nations unies, mais il convient de prendre des initiatives politiques pour débloquer la situation. M. James Baker sera envoyé auprès des parties concernées pour entamer de nouvelles discussions.

La Belgique n'étant pas membre du Conseil de sécurité des Nations unies, elle ne peut exercer dans ce dossier qu'une influence réduite. Le Maghreb est toutefois une région prioritaire pour notre politique étrangère et j'envisage, par conséquent, de sensibiliser mes collègues de l'Union européenne à cette question.

M. Ferdy Willems (VU-ID) : Je remercie le ministre pour ses réponses exhaustives et honnêtes.

Le président : L'incident est clos.

– *La réunion publique est levée à 17 h 15.*